



Problème solde de tous compte

Par **katsujinken**, le **04/09/2008** à **17:58**

Bonjour je vous contact car j'ai eu un problème avec mon employeur au mois de février et cela c'est terminer par une procédure au prud'homme qui n'a pas aboutit car mon avocat n'avais rien fais donc j'ai du abandonner la procédure 2 jours avant le jugement!

Cela étant dis j'ai démissionner car cette procédure a durer jusqu'au mois de juin et je suis allez chercher mon solde de tous compte chez mon employeur et le montant été de 0 euro.

Sachant que pendant la période du 12 février au 1er juin j'étais en arret maladie !

Je voudrais savoir si je me suis fais arnaquer et que je devais toucher quand même une certaine somme car j'étais employé dans ce restaurant depuis presque 2 ans !

Merci d'avance pour votre réponse